

Appel à candidature

Spectacle vivant

2026-2027



Le Pays de Mormal lance son appel aux artistes !

Dans le cadre de notre engagement pour la diffusion du spectacle vivant en milieu rural, le Pays de Mormal lance un appel à candidature à destination des compagnies et artistes de tous horizons.





Un territoire dynamique et bien situé

Le Pays de Mormal est une intercommunalité d'environ 48 000 habitants répartis sur 52 communes, offrant un cadre rural riche en patrimoine et en traditions.

Bordant à l'est le territoire du Pays de Mormal, la forêt de Mormal est le plus grand massif forestier du Nord.

Véritable réserve de biodiversité, elle offre aux amoureux de la nature un lieu privilégié d'écoute et d'observation de la faune et de la flore.

Elle accueille notamment la seule population de cerfs du département. La partie nord de la forêt ainsi que ses cours d'eau font l'objet d'un classement en site Natura 2000, le réseau européen de protection des sites naturels sensibles.

De nombreuses espèces peuvent être observées et écoutées : sanglier, renard, écureuil, chevreuil, geai des chênes, chouette...

Traversée par de nombreux chemins de randonnées, la forêt de Mormal est également le terrain de jeu idéal pour les amateurs de sports et nature.





« Les Eclat'ées », une nouvelle programmation

Dans ce contexte, nous lançons une nouvelle programmation : « Les Eclat'ées », une programmation semestrielle de spectacles vivants destinés à animer le territoire et à toucher un large public.

Notre programmation culturelle se veut ouverte et inclusive, accueillant toutes les formes d'arts du spectacle vivant. Théâtre, danse, musique, cirque, marionnettes, arts de la rue, conte, performance... nous souhaitons explorer et valoriser la diversité des expressions artistiques.

Nous sommes convaincus que cette pluralité enrichit notre territoire et offre à chacun, quel que soit son âge ou ses sensibilités, une occasion de découverte et d'émotion. Nous avons à cœur de favoriser la rencontre entre les artistes et les publics, en créant des moments de partage et d'échange autour des spectacles.

Artistes émergents ou confirmés, propositions audacieuses ou plus traditionnelles, toutes les esthétiques ont leur place dans notre programmation. Nous sommes ouverts aux expériences innovantes et aux formes hybrides qui bousculent les codes et éveillent la curiosité. Notre ambition est d'offrir une scène vivante et vibrante, où chacun peut se laisser surprendre, s'émerveiller et s'émerveiller.

Retrouver sur ce lien, le programme du premier semestre 2025 sous sa nouvelle formule : [Agenda 2025](#)



Critères d'éligibilités :



Ouvert à tous les artistes ou collectifs d'artistes en tous genres pouvant justifier d'un régime de sécurité sociale et d'un numéro de SIRET ou étant représentés par une structure administrative leur permettant d'émettre des factures (titulaires de la licence d'entrepreneurs de spectacle).

Les artistes peuvent proposer 1 à 3 projets spectacle vivant pour 6 communes (soit 3 sites par an). L'organisateur peut suggérer un autre site aux candidats, en fonction des contraintes techniques, de réalisation de l'œuvre ou tout autre motif qui lui est propre.



Les projets seront sélectionnés par un jury regroupant des membres du service culture & patrimoine du Pays de Mormal, du vice-président en charge de la culture de la collectivité, des élus du territoire et membres du comité culture mais également des partenaires de structures sociales et de santé.

Les décisions du comité de sélection sont sans appel et seront communiquées personnellement aux candidats au cours du mois d'octobre 2025, sans que le jury soit tenu de justifier ses décisions.





Conditions financières

Le dispositif «Spectacle vivant» d'un montant de 6 000€ TTC sur deux ans sera attribué à chaque artiste ou collectif d'artistes sélectionnés par le biais d'une convention annuelle avec la communauté de communes du Pays de Mormal.

Chaque artiste ou collectifs d'artistes sélectionnés se verra invité à jouer 6 spectacles sur deux ans et assuré dans la programmation culturelle (2026 -2027).

Ainsi, l'enveloppe de 3 000€ TTC par an devra couvrir les dépenses suivantes :

- La réalisation du spectacle : les artistes sont tenus d'apporter le matériel nécessaire du spectacle, ils assureront le montage en accord avec la commune d'accueil.
- Les frais de déplacements sur le territoire lors de la représentation

Calendrier

Lancement de l'appel à candidature :

- **Mars 2025** : lancement de l'appel
- **30 juin** : Clôture de l'appel à candidature
- **4 septembre** : Pré-sélection des candidatures
- **11 septembre** : Entretien de sélection

Février 2026 : premières représentations des sélectionnés sur le territoire



Modalités de candidatures

Documents constitutifs du dossier :

- Dossier d'artiste ou portfolio incluant un CV (coordonnées, lien vers un site internet, présentation écrite et visuelle des travaux, photos, vidéos...). En cas de projet collectif, chaque artiste doit fournir un CV et un dossier artistique, mentionnant ses coordonnées, en plus de celles de l'artiste référent qui sera l'interlocuteur unique en cas de sélection du projet par le jury.

- Une note d'intention du projet (une note par projet proposé) incluant : - le nom du projet - l'origine de l'œuvre - la vision artistique - le public cible choisi.

Tout autre élément susceptible d'aider à mieux appréhender le projet sera apprécié.

Le dossier doit être au format numérique, envoyé par Wetransfer à :
p.petit@cc-paysdemormal.fr

Intitulé du fichier : Nom du candidat_Candidature SP PDM 2026

Date limite : lundi 30 juin (à minuit).

Tout dossier incomplet ou non conforme sera refusé.

Un accusé de réception automatique sera envoyé par WeTransfer lors du téléchargement du dossier par nos soins et tiendra lieu d'accusé de réception de votre dossier.



Contact

Service Culture & Patrimoine

Communauté de communes du Pays de Mormal
59, rue Pierre Mathieu 59570 BAVAY

p.petit@cc-paysdemormal.fr

